

**CQP Conducteur de téléporté à attaches débrayables - RNCP**  
**REFERENTIELS D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION**  
**CPNEFP DES REMONTEES MECANIQUES ET DOMAINES SKIABLES**

Article L6113-1 Créé par la LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 (V)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

Le référentiel de compétences est structuré en blocs de compétences et un bloc est égal à une activité

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>		
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION	
			<i>Mise en situation écrite - théorique - en salle</i>	<i>Mise en situation pratique, sur une installation</i>
<b>Bloc n°1 : Préparation de l'ouverture d'un téléporté à attaches débrayables</b>				
<b>A1. La préparation du téléporté à attaches débrayables et des équipements annexes avant ouverture au public</b>  Cette préparation, exigeant contrôle et vérifications dans le respect du cadre réglementaire en vigueur et du protocole de l'entreprise, est réalisée avant l'ouverture de l'installation au public, à savoir de manière générale le matin dès la prise de poste du conducteur.	C1.1 - Contrôler visuellement le téléporté à attaches débrayables (éléments de la gare motrice, ensemble tension, voies principales, ligne, véhicules...) pour s'assurer que l'installation est en parfait état de marche en toute sécurité pour les usagers, dans le respect des responsabilités liées à sa fonction et des recommandations en vigueur	Le candidat sera évalué par le biais d'une mise en situation en salle sous forme d'épreuve écrite mais aussi d'une épreuve pratique sous forme de mise en situation professionnelle au plus proche de la réalité de terrain, sur un téléporté à attaches débrayables.  La mise en situation écrite en salle a été construite par un groupe de travail composé à 100 % de professionnels du secteur des remontées mécaniques et domaines skiables. Cette épreuve de mise en situation écrite a été validée par la Cpnefp.	25 à 55 questions portant sur l'ensemble des compétences de l'activité (l'ensemble des questions de l'épreuve théorique pour toutes les activités est de 100) – description, fonctionnement, contrôle L'ensemble des questions ont été construites par un groupe de travail mobilisé par la branche, issu de la profession, et les questions ont été validées par la Cpnefp	Le candidat est mis en situation de contrôle pendant laquelle il décrit le fonctionnement des différents éléments de l'installation téléportée à attaches débrayable et son armoire de commande, et les points de contrôle effectués  Indicateurs observables ; Les explications sont précises et exhaustives concernant la fonction et le fonctionnement de : entraînement principal, entraînement de secours, dispositifs de freinage, voies principales, voie de stockage d'un véhicule, cheminement / cadencement, pesage, gabarits, système de tension, Equipements de protection collective. Le candidat n'hésite pas, il maîtrise les caractéristiques techniques de l'ensemble de ces éléments sans exception, leur fonctionnement, leur utilité. Concernant l'armoire de contrôle, les points suivants doivent être maîtrisés par le candidat (explications précises et exhaustives) : mise en marche et arrêt de l'entraînement principal et de secours ; réglage de la vitesse et indicateur de vitesse ; boutons d'arrêt et de réarmement ; platine de shuntage ; coffret(s) de sécurité ; coffret de pesage ; Indicateur de la vitesse du vent ; Indicateurs de l'alimentation électrique ; position des freins ; liaisons phoniques
	C1.2 - Préparer l'environnement immédiat de l'installation pour une ouverture au public en toute sécurité, et ce en assurant la mise en place du balisage, le libre accès des cheminements pour l'évacuation, la mise en place des protections spécifiques (matelas, filets,...)	25 à 55 mises en situation sous forme de questions sont réparties équitablement pour couvrir l'ensemble des compétences de l'activité (l'ensemble des mises en situation lors de l'épreuve en salle et pour toutes les activités est de 100)		Le candidat mis en situation sur le terrain énumère et décrit les différents éléments de l'environnement immédiat de l'installation qui doivent être contrôlés avant l'ouverture au public, et il précise les modalités selon lesquelles ces éléments doivent être préparés.  Indicateurs observables ; Ses explications sont claires et précises, exhaustives, Il n'oublie pas de signaler (aucun oubli) les conditions de la mise en place du balisage et la référence aux règlements en vigueur, les conditions de la sécurité des pistes à proximité de l'installation. Il est en mesure d'expliquer les règles de conformité des protections spécifiques que sont les matelas et les filets.
	C1.3 - Vérifier les outils d'information au public pour optimiser sa sécurité, en s'assurant d'un affichage et d'une signalisation conformes aux réglementations en vigueur (accès, aire d'embarquement et de débarquement), et d'une information adaptée sur les risques météorologiques.	Epreuve pratique, mise en situation sur le terrain Réussite : moyenne minimale équivalente à 13/20 Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury (acquis - moyennement acquis – insuffisamment acquis - non acquis), ces appréciations sont transformées en notation sur 20 selon des coefficients proposés par un groupe de travail mobilisé par la branche et validés par la Cpnefp.		Le candidat vérifie, en situation de travail devant le jury, la bonne conformité de l'ensemble des outils d'information au public nécessairement présents.  Indicateurs observables : Il explique précisément et sans hésitation les règles d'affichage et de signalisation et les sources de ces règlements, notamment pour la signalétique des aires. Il maîtrise la finalité d'un registre d'exploitation Il désigne le lieu et les modalités d'affichage de l'information sur les risques météorologiques, avec précision et sans hésitation.
	C1.4 - Réaliser la visite journalière en station retour et en ligne du téléporté à attaches débrayables pour s'assurer de la conformité des éléments, et ce en respectant la réglementation en vigueur et le protocole de l'entreprise			Le candidat est mis en situation devant le jury de réaliser une visite axée sur 4 contrôles parmi une liste proposée  Eléments observables : Le candidat doit réaliser les contrôles concrètement (mise en situation de travail) en expliquant ce qu'il fait et pourquoi il le fait. Les membres de jury choisissent 4 contrôles dans une liste (appareil à l'arrêt) Ces contrôles sont précis et menés avec rigueur. Ils respectent les réglementations et procédures en vigueur. Les explications sont fournies et détaillées.

**Bloc n°2 : Exploitation d'un téléporté à attaches débrayables**

<p><b>A2. L'exploitation du téléporté à attaches débrayables en marche normale, du démarrage à la fermeture de l'installation dans le cadre d'un fonctionnement courant</b></p> <p>Depuis l'ouverture de l'installation au public, après les nécessaires contrôles et vérifications, le conducteur s'assure du bon fonctionnement de l'installation, de l'état des aires et zones, de la commuciation et de la bonne circulation des usagers. Ce travail est mené aux horaires - prévus par l'entreprise - d'ouverture et de fermeture de l'installation au public.</p>	<p>C2.1 -Démarrer un téléporté à attaches débrayables pour le transport des usagers en toute sécurité dans le respect des recommandations en vigueur et le protocole de l'entreprise</p>			<p>à attaches débrayables et, mis en situation réelle devant le jury, il démarre l'appareil</p> <p>Eléments observables : Il met en route l'installation, pour ouverture au public, en « conditions normales » d'exploitation, avec une vigie en poste dans la station opposée. Le comportement du candidat au poste de commande et son aptitude à respecter la procédure de mise en route, sont évalués. Aucun oubli parmi les points suivants : appeler la station opposée pour obtenir le « prêt à ouvrir » (contrôles faits, aménagements faits, signalisation et balisage en place, ...); s'assurer que le parcours de contrôle quotidien (parcours de ligne) a été réalisé.</p>
	<p>C2.2 -Communiquer auprès de l'équipe affectée à l'installation (accueil, technique, hiérarchie...), en respectant les règles et l'organisation de l'entreprise pour un fonctionnement cohérent du service et en utilisant en cas de besoin une radio pour transmettre les informations nécessaires</p>	<p>Le candidat sera évalué par le biais d'une mise en situation en salle sous forme d'épreuve écrite mais aussi d'une épreuve pratique sous forme de mise en situation professionnelle au plus proche de la réalité de terrain, sur un téléporté à attaches débrayables.</p>		<p>Le candidat est interrogé sur les missions de l'équipe ; il énumère et décrit précisément les personnels qui constituent une équipe pour le fonctionnement de l'installation, leur missions. Il est mis en situation d'utilisation d'une radio</p> <p>Eléments observables : il est capable de préciser sans hésitation les différences de responsabilités entre les missions du conducteur et celles des autres opérateurs qui interviennent sur l'appareil. Le candidat mis en situation d'utiliser une radio parvient sans difficulté à établir une communication audible, claire et précise avec un tiers de l'entreprise.</p>
	<p>C2.3 -Conduire l'installation téléportée à attaches débrayables de manière adaptée pour le confort et la sécurité des usagers, et en respectant et en faisant respecter le règlement d'exploitation, le règlement de police, le règlement intérieur et les consignes de l'entreprise.</p>	<p>La mise en situation écrite en salle a été construite par un groupe de travail composé à 100 % de professionnels du secteur des remontées mécaniques et domaines skiables. Cette épreuve de mise en situation écrite a été validée par la Cpnepf.</p> <p>25 à 55 mises en situation sous forme de questions sont réparties équitablement pour couvrir l'ensemble des compétences de l'activité (l'ensemble des mises en situation lors de l'épreuve en salle et pour toutes les activités est de 100)</p>	<p>25 à 55 questions portant sur l'ensemble des compétences de l'activité (l'ensemble des questions de l'épreuve théorique pour toutes les activités est de 100) – description, fonctionnement, contrôle</p> <p>L'ensemble des questions ont été construites par un groupe de travail mobilisé par la branche, issu de la profession, et les questions ont été validées par la Cpnepf</p>	<p>Le candidat conduit l'appareil en toute sécurité.</p> <p>Eléments observables : Ses commandes sont précises, sans hésitation, il explique oralement ce qu'il fait et pourquoi il le fait sans commettre d'erreur. Interrogé il est capable de de décrire chacun des règlements en vigueur, leur fonction et leur utilité : il connaît le contenu et la finalité des deux règlements incontournables.</p>
	<p>C2.4 -Renseigner les usagers en cas de besoin pour assurer leur sécurité et leur confort, dans le respect des conditions d'admission et d'embarquement notamment des usagers spécifiques (enfants, handicapés...) et engins spéciaux</p>	<p>Epreuve pratique, mise en situation sur le terrain</p> <p>Réussite : moyenne minimale équivalente à 13/20</p> <p>Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury (acquis - moyennement acquis – insuffisamment acquis - non acquis), ces appréciations sont transformées en notation sur 20 selon des coefficients proposés par un groupe de travail mobilisé par la branche et validés par la Cpnepf.</p>		<p>Le candidat est amené par le jury à décrire précisément les catégories d'usagers autorisées</p> <p>Eléments observables : Sa description est exhaustive quant aux catégories d'usagers autorisées, et celles non autorisées (aucun oubli ou erreur) Il énumère les conditions spécifiques. Il apporte une explication complète, exhaustive sur les responsabilités liées au poste de conducteur face à l'admission et l'embarquement des usagers.</p>
	<p>C2.5 Entretien régulièrement la zone d'embarquement d'un téléporté à attaches débrayables et sa zone de travail, pour la sécurité et le confort des usagers, mais aussi la sécurité du personnel et ce en prenant en compte les risques spécifiques liés à son activité et en veillant à utiliser et faire utiliser les équipements de protection individuelle</p>			<p>Le candidat est capable de mesurer et d'expliquer les risques spécifiques d'un mauvais entretien des zones pour les usagers et le personnel .</p> <p>Eléments observables ; Il n'omet aucun risque (collision, glissement, chute,...). Les explications sont alimentées, et pour chaque risque évoqué, il apporte des éléments de réponses précis quand aux mesures envisageables pour les éviter du mieux possible.</p>
	<p>C2.6 -Fermer l'appareil en toute sécurité pour les usagers et pour le personnel, dans le respect des réglementations et procédures en vigueur, en respectant la mise à jour du registre d'exploitation pour assurer le suivi du fonctionnement de l'installation.</p>			<p>Le candidat mis en situation exécute la procédure de fermeture de l'installation téléporté à attaches débrayables en conditions réelles et normales de fin d'exploitation</p> <p>Eléments observables : Le candidat met en œuvre la procédure de fermeture de l'installation : est évaluée sa capacité à prendre les mesures nécessaires, notamment sans oublier : la coordination avec la station opposée ; le remplissage du registre d'exploitation avec l'horaire de fermeture, le relevé du compteur horaire, le nombre d'usagers et la signature par le conducteur. Sa démarche est menée avec rigueur</p>

**Bloc n°3 : L'intervention en cas de pannes ou incidents sur téléporté à attaches débrayables**

<p><b>A3. L'intervention sur une installation téléportée à attaches débrayables en cas de panne ou d'incident</b></p> <p>En cours de période d'ouverture de l'installation au public - lors des horaires définis par l'entreprise - le conducteur est en mesure d'intervenir pour assurer la sécurité des usagers dans le respect des recommandations en vigueur et du protocole de l'entreprise.</p>	<p>C3.1 - Identifier les causes d'arrêts ou d'anomalies pour assurer la sécurité des usagers et du personnel en cas de dysfonctionnement, en considérant les messages de défaut spécifiques à un téléporté à attaches débrayables, le déclenchement d'une alerte sécurité.</p>	<p>Le candidat sera évalué par le biais d'une mise en situation en salle sous forme d'épreuve écrite mais aussi d'une épreuve pratique sous forme de mise en situation professionnelle au plus proche de la réalité de terrain, sur un téléporté à attaches débrayables.</p> <p>La mise en situation écrite en salle a été construite par un groupe de travail composé à 100 % de professionnels du secteur des remontées mécaniques et domaines skiables. . Cette épreuve de mise en situation écrite a été validée par la Cpnefp.</p>	<p>25 à 55 questions portant sur l'ensemble des compétences de l'activité (l'ensemble des questions de l'épreuve théorique pour toutes les activités est de 100) – description, fonctionnement, contrôle</p> <p>L'ensemble des questions ont été construites par un groupe de travail mobilisé par la branche, issu de la profession, et les questions ont été validées par la Cpnefp</p>	<p>Le candidat mis en situation réelle par le jury est confronté à un arrêt de l'installation téléportée à attaches débrayable (plusieurs causes d'arrêt possibles)</p> <p>Eléments observables :</p> <p>Est évaluée la capacité du candidat à identifier la cause d'un arrêt provoqué lors de l'évaluation, à prendre les mesures de sécurité qui s'imposent</p> <p>La notation doit tenir compte, notamment au regard de la sécurité des clients, de la précision des informations données par le candidat et des relances éventuelles. Les points suivants doivent être décrits avec précision ; identification de la cause de l'arrêt ; modalités de l'inspection visuelle ; information de l'agent de la gare opposée</p>
	<p>C3.2 - Intervenir sur l'installation en cas de panne, d'incident ou de situation anormale en consignait l'appareil (selon consignes particulières), en ralentissant, en arrêtant l'installation si besoin, en récupérant les véhicules et passagers en mode secours dans le respect des procédures en vigueur</p>	<p>25 à 55 mises en situation sous forme de questions sont réparties équitablement pour couvrir l'ensemble des compétences de l'activité (l'ensemble des mises en situation lors de l'épreuve en salle et pour toutes les activités est de 100)</p>		<p>Après avoir identifié la cause de l'arrêt, le candidat est mis en situation réelle par les membres du jury d'intervenir dans le respect des réglementations et procédures en vigueur</p> <p>Eléments observables :</p> <p>Après « remise au vert » du coffret de sécurité, mais avant le redémarrage de l'appareil, un dispositif de sécurité est déclenché : Les membres de jury évaluent la capacité du candidat à et à prendre les mesures de sécurité qui s'imposent, avant de remettre en route l'installation, à consigner, à ralentir, à fonctionner en marche dégradée.</p>
	<p>C3.3 - Protéger les clients en cas de panne ou d'incident, de situation anormale sur une installation téléportée à attaches débrayables (situations météo exceptionnelles...) et ce pour optimiser leur confort et leur sécurité dans la limite de ses compétences de conducteur</p>	<p>Epreuve pratique, mise en situation sur le terrain</p> <p>Réussite : moyenne minimale équivalente à 13/20</p> <p>Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury (acquis - moyennement acquis – insuffisamment acquis - non acquis), ces appréciations sont transformées en notation sur 20 selon des coefficients proposés par un groupe de travail mobilisé par la branche et validés par la Cpnefp.</p>		<p>Le candidat mis en situation décrit de manière exhaustive la marche à suivre, dans le respect des procédures et réglementations, pour Protéger les usagers en situation anormale.</p> <p>Eléments observables :</p> <p>Sont identifiées de manière exhaustive l'ensemble des procédures, Le candidat démontre un réel intérêt pour la prise en compte du confort et la sécurité des usagers, il énumère les personnes à alerter pour intervenir si l'intervention dépasse sa zone de compétences, zone qu'il est capable d'identifier.</p>
	<p>C3.4 - Prendre compte à sa hiérarchie en cas de perturbations d'exploitation, circonstances exceptionnelles ou anomalies constatées (panne d'un téléporté à attaches débrayables, accident, vent, orage,...), pour assurer une communication fluide et une coordination optimisée entre les services</p>			<p>Le candidat mis en situation décrit les conditions, cadres, modalités, d'information de sa hiérarchie en cas de perturbations</p> <p>Elément observable :</p> <p>Sa méthode est cadrée, dans le respect des procédures en vigueur Il est en mesure de rendre compte de manière précise et efficace de la perturbation / incident / anomalie constatée</p>

Les situations de handicap seront détectées lors de l'inscription puisque les candidats sont invités à faire part au certificateur (documents d'inscription) de toute situation spécifique. Ces situations de handicap seront prises en compte dans le référentiel de compétences, et des aménagements permis au regard des cas spécifiques afin de rapprocher la personne concernée d'une mise en situation réelle en entreprise. Le Responsable du «Pôle Formation et Certificat» est identifié «Réfèrent handicap» pour la certification (idem Qualiopi) : informé par la personne en situation de handicap ou son employeur, il sollicitera une expertise pour des aménagements selon la situation particulière de l'intéressé (MDPH, chargés de mission handicap du Medef...) et ce en lien avec la CPNEFP.